



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

AN 2026
26-010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 27 mars à 20 heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de Mme Marie-France PLANCHON, la plus âgée des membres du Conseil,

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, M. Carlos SOARES, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, Mme Valérie MASSICOT, M. Ali HADIK, M. Lionel LECLER, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, M. Gilles LÉCOLE, Mme Sophie PRIMAS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, Mme Mathilde BLACHE-MINDET, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, M. Joël DANIEL, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

Mme Nathalie COLAS, procuration à Fabienne PAULIN

M. Ali HADIK est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

23/03/2026

DATE D'AFFICHAGE :

23/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	32
Votants	33

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4 et L2122-7,

Considérant que le maire est élu parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20260327-DEL26_010-D

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mme Élodie MACHADO et M. Jérémie LEFEBVRE.

Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire et fait un appel de candidatures.

Mme Virginie MEUNIER est candidate à la fonction de maire.

Après le vote du dernier conseiller municipal, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

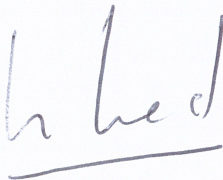
Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 33
Bulletins nuls et blancs : 7
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 13

À obtenu :

- Virginie MEUNIER : vingt-six suffrages (26)

Madame Virginie MEUNIER a été proclamée Maire, à la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin et a été immédiatement installée dans ses fonctions.



Ali HADIK,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 30/03/2026
Et publié le 30/03/2026

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville